

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du COMITE SYNDICAL
SEANCE ORDINAIRE du LUNDI 18 DECEMBRE 2023
COLLEGE COLLECTE**

Objet : Décision Modificative n°2/2023 - Budget annexe SIVOM Collecte des ordures ménagères

L'an deux mil vingt-trois et le dix-huit du mois de décembre à 18 heures 30, le Comité syndical - Collège Collecte, dûment convoqué, s'est réuni au siège du SIVOM du Born, 115 route de Piche, à PONTENX-LES-FORGES, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Éric SOULES, Président.

Nombre de délégués en exercice : 25

Quorum : 13

Présents : 18.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS : MMES. Nathalie BENQUET, Marie-Hélène BOUSQUET, Laure PINCE et Ascension PONCHET, MM. Eric BRETHERS, Jean-Jacques CAPDEPUY, Adrien FERRE, Patrick FRAGNEAU, Vincent LOUBERE, Yves MANCIET et Éric SOULES,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN : MM. Daniel ANTAGNAC, Gilbert BADET, Jérôme CLAVE, Patrick COCHARD-DEGUET, Philippe CUBILIER, Jean-Marie DUBROCA et Henri-Jean THEBAULT.

Absents excusés remplacés par suppléants :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS : Madame Patricia CASSAGNE remplacée par Monsieur Yves MANCIET.

Absents excusés : 7.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS : MMES. Françoise DOUSTE et Florence GUERRO, MM. Titouan DAUDIGNON et Fabien LAINE,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN : MM. Frédéric POMAREZ, Jean-Richard SAINT-JOURS et Jean SLOSTOWSKI.

Secrétaire de séance : Monsieur Adrien FERRE

Date de convocation et d'affichage : 11 décembre 2023



Délibération n°2023-62

Objet : Décision Modificative n°2/2023 - Budget annexe SIVOM Collecte des ordures ménagères

VU les avis favorables de la commission des Finances et du Bureau syndical en date du 11 décembre 2023,

Monsieur le Président propose à ses collègues de prévoir les crédits nécessaires dans les différentes sections :

→ **En dépenses d'exploitation :**

- Les dépenses d'ordre d'exploitation prévues au Budget Primitif pour l'amortissement des biens sont insuffisantes de **6 400 €**, car il reste une année à amortir sur un ancien bien (conteneurs semi-enterrés de tri). Lors des prévisions budgétaires successives, cette annuité n'a pas été comptabilisée par le logiciel. Un contrôle manuel a permis de s'en rendre compte.
- Les crédits nécessaires peuvent être trouvés par diminution des crédits de fourniture de petit équipement en dépenses réelles d'exploitation.

→ **En dépenses d'investissement :**

- Il s'agit d'ajuster les crédits des travaux de réhabilitation et d'extension de la déchetterie de Mimizan, les entreprises étant choisies et d'ajouter la fourniture de candélabres solaires pour l'éclairage provisoire du site, à hauteur de **113 060 €**.
- Il est également nécessaire d'ajouter des crédits pour l'achat de la remorque pour la collecte du verre (+ **13 300 €**) et pour l'acquisition d'une benne à ordures ménagères (+**40 €**), les devis étant supérieurs aux prévisions.
- Les crédits nécessaires peuvent être trouvés, pour la majeure partie, par suppression des crédits d'acquisition d'une arche de lavage des véhicules (-**120 000 €**). En effet, il est impossible de trouver un modèle adapté aux bennes à ordures ménagères.

→ **En recettes d'investissement :**

- Il faut prévoir la contrepartie de la dotation aux amortissements, pour **6 400 €**.
- Il s'agit de prévoir les crédits de la DETR accordée par la Préfecture pour les travaux de réhabilitation de la déchetterie de Mimizan et une subvention du Département supérieure aux prévisions pour l'acquisition des nouvelles colonnes de tri, soit **146 000 €**.
Du fait de ces recettes imprévues, l'emprunt nécessaire pour les travaux de réhabilitation de la déchetterie de Mimizan est diminué. Il est à noter que les crédits d'emprunt ouverts au Budget Primitif finançaient à la fois les travaux de la déchetterie de Mimizan mais aussi ceux des sites de Parentis et Biscarrosse plage.

Au total, la section d'investissement augmente de **6 400 €**.

Monsieur le Président propose aux délégués d'entériner ces modifications par la décision modificative n°2/2023 au Budget annexe du SIVOM Collecte des ordures ménagères 2023, telle qu'elle figure ci-jointe.



Après en avoir délibéré, le Comité syndical - Collège Collecte, à l'unanimité, décide de :

- voter la décision modificative n°2/2023 au Budget annexe du SIVOM Collecte des ordures ménagères, telle qu'elle figure ci-jointe.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait conforme,

Le Président,
Eric SOULES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa réception par le représentant de l'État.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr Une copie de cette décision devra être jointe au recours.



Décision modificative n°2/2023
Budget annexe SIVOM Collecte ordures ménagères

Libellé opération	Article	Opération ou chapitre	Service	Antenne	Crédits BP	Propositions nouvelles	Total
-------------------	---------	-----------------------	---------	---------	------------	------------------------	-------

Exploitation - Dépenses d'ordre

Dotation aux amortissements	6811	042	CO		273 090,00 €	6 400,00 €	279 490,00 €
Total dépenses d'ordre d'exploitation					273 090,00 €	6 400,00 €	279 490,00 €

Exploitation - Dépenses réelles

Fournitures d'entretien et de petit équipement	6063	011	CO		10 000,00 €	-6 400,00 €	3 600,00 €
Total dépenses réelles d'exploitation					10 000,00 €	-6 400,00 €	3 600,00 €

TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION

0,00 €

Investissement - Dépenses réelles

Implantation candélabres solaires déchetterie Mimizan	2153	022007	DECH		0,00 €	4 800,00 €	4 800,00 €
Compacteurs cartons déchetterie Mimizan	2153	022007	DECH		0,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
Travaux réhabilitation et extension déchetterie Mimizan	2315	022007	DECH		1 592 341,00 €	58 260,00 €	1 650 601,00 €
Acquisition véhicules (Benne à ordures ménagères)	2182	022201	CO		192 350,00 €	40,00 €	192 390,00 €
Acquisition véhicules (Remorque collecte du verre)	2182	022301	CS		20 000,00 €	13 300,00 €	33 300,00 €
Acquisition arche de lavage des véhicules	2154	022302	PAT		120 000,00 €	-120 000,00 €	0,00 €
Total dépenses réelles d'investissement					1 924 691,00 €	6 400,00 €	1 931 091,00 €

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT

6 400,00 €

Investissement - Recettes d'ordre

Dotation aux amortissements	040	28153	CO		52 030,00 €	6 400,00 €	58 430,00 €
Total recettes d'ordre d'investissement					52 030,00 €	6 400,00 €	58 430,00 €

Investissement - Recettes réelles

DETR déchetterie de Mimizan	13	1311	DECH		0,00 €	136 200,00 €	136 200,00 €
Subvention Département	13	1313	CS		35 100,00 €	9 800,00 €	44 900,00 €
Emprunts	16	1641	DECH		2 031 600,00 €	-146 000,00 €	1 885 600,00 €
Total recettes réelles d'investissement					2 066 700,00 €	0,00 €	2 066 700,00 €

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT

6 400,00 €